

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'administration communale de la Ville de Rumelange vend du bois de chauffage. Le prix par stère est fixé d'après le relevé se trouvant en bas de la page. Les commandes seront de l'ordre de <u>2 stères au maximum par ménage</u>. Il s'agit de **bois frais** qui devra être stocké pendant au minimum une année avant l'utilisation.

La livraison à domicile (uniquement à Rumelange) des bois coupés est obligatoire contre paiement d'une somme forfaitaire de 20,00€ par transport. Attendu que ce transport à domicile du bois est assuré par des transporteurs privés, notre commune décline toute responsabilité en cas d'incident survenu au cours de ce transport.

Les intéressés sont priés de remplir le bon de commande ci-dessous et de le renvoyer au secrétariat communal ou à l'adresse mail bois@rumelange.lu avant le 1er juin 2024.

Dès que la commande aura été exécutée, les acquéreurs seront contactés par CIGL a.s.b.l. en vue de la date de livraison du bois.



Rumelange, le 13 février 2024

Le collège échevinal

Nom:		3 - 10
Nom: Prénom:		
Adresse:		
Tél.:		
Nombre de stères de bois	:	ž
Bois coupé à 50 cm de long Bois coupé à 33 cm de long	60,00 € TTC 62,00 € TTC	